

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE
L'ITON**

RAPPORT D'ACTIVITE



2024



Sommaire

<i>Le mot du Président</i>	<i>3</i>
<i>Le bassin versant de l'Iton, l'échelle cohérente de gestion de l'eau</i>	<i>4</i>
<i>Le SMABI, un syndicat pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations..</i>	<i>5</i>
<i>Le comité syndical, organe décisionnel du Syndicat.....</i>	<i>6</i>
<i>L'équipe du SMABI.....</i>	<i>6</i>
<i>Intervenir pour garantir le bon État écologique de nos cours d'eau</i>	<i>7</i>
<i>Des actions en faveur des milieux aquatiques et humides</i>	<i>13</i>
<i>La prévention des inondations.....</i>	<i>19</i>
<i>Sensibiliser sur les enjeux DES MILIEUX AQUATIQUES FACE AU réchauffement climatique</i>	<i>23</i>
<i>Communiquer</i>	<i>25</i>
<i>Améliorer les connaissances, veiller sur le bassin de l'Iton</i>	<i>26</i>
<i>Budget et éléments financiers</i>	<i>26</i>

Table des illustrations

Figure 1 Le bassin versant de l'Iton	4
Figure 2 EPCI adhérents au SMABI	5
Figure 3 État écologique masses d'eau superficielles – EDL2019	7
Figure 4 RNAOE - Pressions hydro morphologiques BV Iton	8
Figure 5 Carte extraite du SDAGE 2022-2025 (AESN).....	11
Figure 6 Rouloir sur la commune de Glisolles.....	12
Figure 7 L'Iton sur la commune d'Amfreville-sur-Iton lors du diagnostic - 2024.....	13
Figure 8 Extrait du PPMHA Iton	14
Figure 9 Ballastière en cours de comblement (2024).....	14
Figure 10 Travaux de terrassement et création des mares	15
Figure 11 Installation de la végétation hygrophile.....	15
Figure 12 Vue aérienne travaux en cours.....	16
Figure 13 Schéma de principe des travaux de restauration (CARICAIE-2024)	16
Figure 14 ENS de la zone humide du Fourneau.....	17
Figure 15 Vache de race Pie noire de Bretagne	18
Figure 16 1) & 2) création de mares 3) suivi faunistique	18
Figure 17 Bassin pluvial de la mare neuve saturé en janvier 2025.....	21
Figure 18 Les riverains du Clos de la Vallée - les Ventes installent des batardeaux.....	21
Figure 19 Mire de contrôle (à gauche) et déversoir digue Est (à droite).....	22
Figure 20 Atelier Fresque du climat.....	24
Figure 21 Journée 5 clôture des ateliers.....	25
Figure 22 Topographie, pêche électrique, jaugeages,.....	26

LE MOT DU PRESIDENT

Mesdames et Messieurs,



L'année 2024 marque une nouvelle étape décisive pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI). Fidèles à notre mission, nous avons poursuivi avec détermination nos actions en faveur de la préservation et de l'amélioration des milieux aquatiques et des zones humides. Notre plan pluriannuel progresse à un rythme soutenu. Les prospections de terrain, étape clé pour mieux comprendre les enjeux et ajuster nos interventions, sont désormais achevées. Nous entrons à présent dans une phase cruciale : celle de la programmation des actions. Cette nouvelle phase ouvre la voie à des initiatives ambitieuses, pensées pour répondre aux défis environnementaux d'aujourd'hui et de demain. Chaque projet que nous menons est le fruit d'une réflexion approfondie, menée en concertation avec nos partenaires, afin de garantir des solutions pérennes et adaptées aux réalités du territoire.

Notre engagement dans l'élaboration du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) se renforce avec la rédaction du diagnostic de territoire, étape essentielle pour comprendre les vulnérabilités et définir des solutions adaptées. Afin de construire une stratégie de prévention efficace et durable, nous organisons des ateliers, permettant d'enrichir notre approche grâce à l'expertise des acteurs locaux. Cette concertation est au cœur de notre méthode : elle garantit que les mesures mises en place répondront pleinement aux défis du territoire. 2024 marque également une avancée majeure dans notre action de sensibilisation. Pour la première fois, le SMABI a pris part à la Journée de la Résilience, affirmant son rôle dans la prévention des risques. À cette occasion, nous avons organisé un village de sensibilisation aux risques d'inondation, au sein du collège de Navarre. Cette initiative, portée par une approche pédagogique et interactive, a permis aux jeunes de mieux appréhender les enjeux liés aux inondations et aux mesures de protection nécessaires.

Face aux défis croissants liés au changement climatique, le SMABI renforce son engagement pour une gestion durable et responsable des ressources en eau. En réponse au Plan Eau du Gouvernement et dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, nous avons pris l'initiative de doter le bassin versant de l'Iton d'un outil innovant permettant d'évaluer l'impact du changement climatique sur les ressources en eau en collaboration avec le BRGM et l'ensemble des parties prenantes.

Notre objectif est clair : anticiper, préserver et gérer durablement les ressources captées afin de garantir leur disponibilité pour les générations futures. Il est impératif d'adopter une approche équilibrée qui permette à la fois le développement économique du territoire et la préservation des milieux aquatiques et humides.

La résilience se construit. Ensemble, faisons de cette réalité un levier d'action concret pour un avenir où l'eau demeure une richesse préservée et partagée.

Bonne lecture !

Marcel SAPOWICZ

Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Président de la Commission Locale de l'Eau du Bassin Versant de l'Iton

LE BASSIN VERSANT DE L'ITON, L'ECHELLE COHERENTE DE GESTION DE L'EAU

Le périmètre du bassin versant de l'Iton est situé sur deux départements, l'Eure et l'Orne. Il s'étend sur près de 1200 km². Il est drainé par l'Iton qui prend sa source dans les collines du Perche Ornaïs, et va rejoindre l'Eure après un parcours de 132 km. La particularité de ce bassin est d'être scindé en deux parties au régime hydraulique bien distinct. Ce phénomène est lié à la géologie spécifique de la Région avec la présence de Karst en sous-sol.

Chiffres clés

- 1 200 km²
- 2 Départements
- 125 communes

Hydrographie et hydrogéologie

- Réseau hydrographique total de l'Iton 381 km
- Un affluent principal : le Rouloir
- Une craie très karstifiée constitue le substratum de la majorité du bassin versant à l'exception de la partie amont où affleurent les sables du perche, couche plus imperméable du fait de la présence de veines argileuses
- Nappe de la craie principale aquifère du bassin. Les infiltrations rapides via les karsts ou fissures rendent cette dernière particulièrement sensible aux pollutions de surface.



Figure 1 Le bassin versant de l'Iton

Données socio-économiques

- Bassin à dominante agricole avec des terres qui couvrent 70% de la superficie totale
- Population concentrée à l'aval du bassin
- 112 communes intégrées dans le SAGE. Une population estimée à 152 813 habitants
- Agriculture tournée vers les grandes cultures notamment céréalières.

Environnement

- 5 ZNIEFF de type 2 et 106 ZNIEFF de type 1
- Directive Oiseau : 1 ZPS (1,35%)
- Directive Faune Flore Habitat : 5 ZSC (1,36% du BV)
- 1 arrêté de protection de biotope (4600 m²)
- 7 espaces naturels sensibles (167 ha|0,12% du BV)
- Milieux naturels d'intérêt : pelouses calcicoles, coteaux, zones humides et faune inféodée.

LE SMABI, UN SYNDICAT POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton a été créé le 1^{er} janvier 2019, par arrêté préfectoral DELE/BCLI/2018-57 portant création du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI). Il s'agit d'un syndicat mixte fermé composé de sept membres :

- ✓ Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie
- ✓ Communauté de communes du Pays de Conches
- ✓ Communauté de communes du Pays du Neubourg
- ✓ Communauté de communes Interco Normandie Sud Eure
- ✓ Communauté de communes Bernay Terres de Normandie
- ✓ Communauté de communes Roumois Seine
- ✓ Communauté de communes des Pays de L'Aigle

La dernière version des statuts du SMABI date du 20 mars 2023 avec l'adhésion de la communauté de communes des Pays de L'Aigle.

Le Syndicat assure **la cohérence et la coordination de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Iton.**

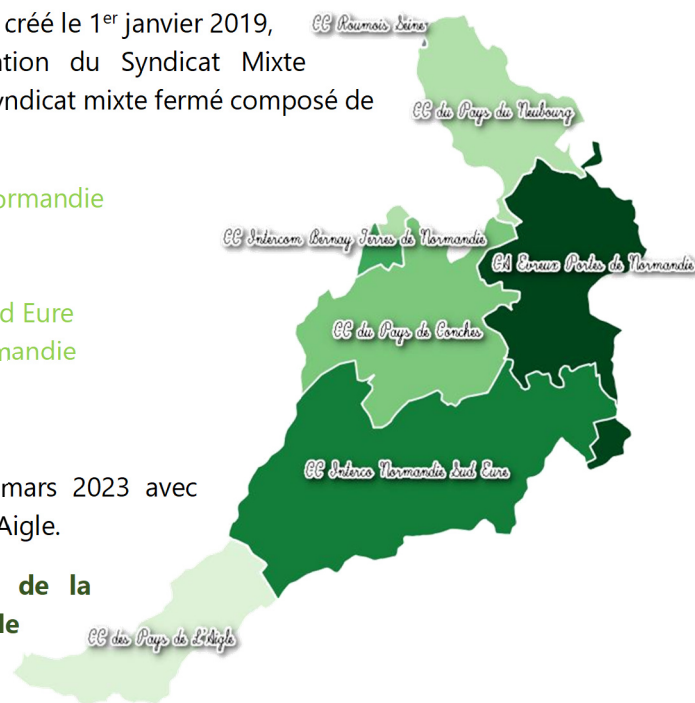


Figure 2 EPCI adhérents au SMABI

Concrètement, le syndicat mène des études et des travaux pour :

- Prévenir **des inondations** par la gestion d'un système d'endiguement, le lancement d'un PAPI,
- Rétablir **le fonctionnement naturel des rivières** et contribuer à l'atteinte du bon état écologique,
- Protéger **les zones humides** existantes et restaurer les milieux dégradés,
- Porter le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** du bassin versant de l'Iton (SAGE ITON).



La compétence obligatoire de ce syndicat est l'exercice de la **GEMAPI** qui couvre les missions suivantes telles que définies à l'article **L211.7** du Code de l'environnement :

- 1°)** L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2°)** L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5°)** La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8°)** La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.



LE COMITE SYNDICAL, ORGANE DECISIONNEL DU SYNDICAT

Le SMABI est administré par un comité syndical composé de sept élus, dont le président, M. Marcel SAPOWICZ et trois vice-président(es), Mme Martine SAINT-LAURENT, MM. ALORY et CHERON.

Composition du comité syndical :

						
						
M. Christophe ALORY M. Jean Marie MAILLARD M. Alain COMONT	M. Gérard CHERON M. Gilles CHATEAUGIRON M. Etienne GALICHON	M. Marcel SAPOWICZ M. Jean Claude DUFOSSEY M. Christophe CAPELLE	M. Frédéric CHOPIN M. Bernard JUIN	M. Jérôme DEBUS Mme Annick LEMOIGNE	M. François BRIZARD M. Jean SELLIER M. Joël BRUNET	Mme Martine SAINT-LAURENT M. Jean Charles PARIS M. Marc ROMET

Le comité syndical s'est réuni lors de cinq séances en 2024 :

- Comité syndical 24-01 du 9 janvier
- Comité syndical 24-02 du 13 février
- Comité syndical 24-03 du 9 avril
- Comité syndical 24-04 du 11 juin
- Comité syndical 24-05 du 26 septembre
- Comité syndical 24-06 du 12 novembre



Les réunions se déroulent à l'hôtel de ville de Conches-en-Ouche ou dans les locaux d'Evreux Porte de Normandie.

L'EQUIPE DU SMABI

Equipe technique :

Kévin CAILLEBOTTE

Téléphone : 06.79.22.22.76

Email : kevin.caillebotte@smabi.fr

Sébastien BLEY

Téléphone : 06.80.06.72.40

Email : sebastien.bley@smabi.fr

Antoine MOREL

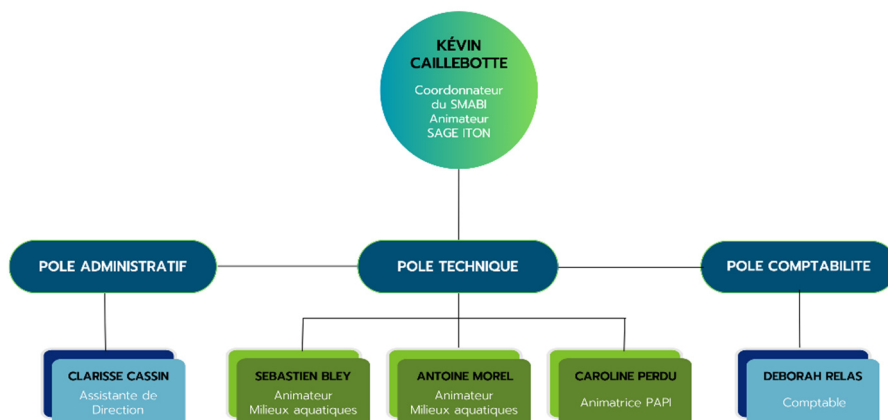
Téléphone : 06.79.22.42.61

Email : antoine.morel@smabi.fr

Caroline PERDU

Téléphone : 02.32.31.73.12

Email : caroline.perdu@smabi.fr



La cellule animation milieux aquatiques agit sur 97% de la superficie du bassin versant.

INTERVENIR POUR GARANTIR LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DE NOS COURS D'EAU

Pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE) et de la Loi sur l'eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA), le SMABI porte des projets ambitieux de restauration des écosystèmes aquatiques et humides.

ÉTAT DES LIEUX 2019, LA REFERENCE SUR LA QUALITE DE NOS COURS D'EAU

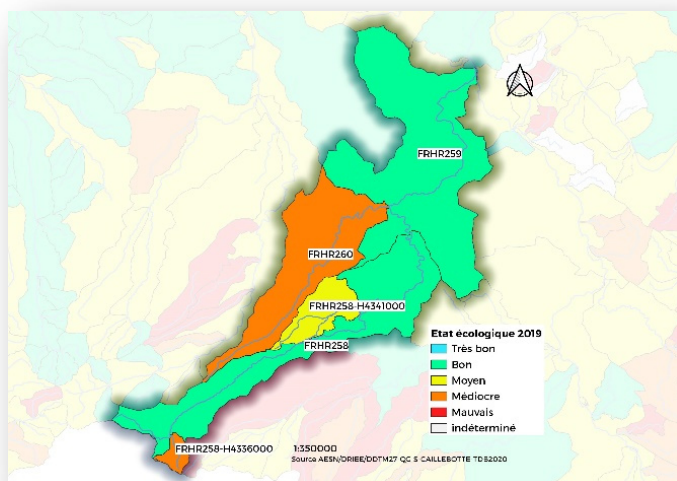
Les deux masses d'eau principales de l'Iton présentent selon l'état des lieux 2019 un bon état écologique (source AESN).

L'état écologique est bon pour l'ensemble des masses d'eau selon les critères d'évaluation de 2019. L'ensemble des masses d'eau de surface doit être en bon état en 2027.

L'atteinte du bon écologique est intimement liée à l'amélioration des facteurs hydro morphologiques et à la qualité chimique des masses d'eau. La masse d'eau FRHR 258 a été réévaluée en 2022 [avec un état écologique et biologique moyen](#).

La carte ci-dessous représente l'état écologique des [masses d'eau superficielles](#) à l'échelle du bassin versant.

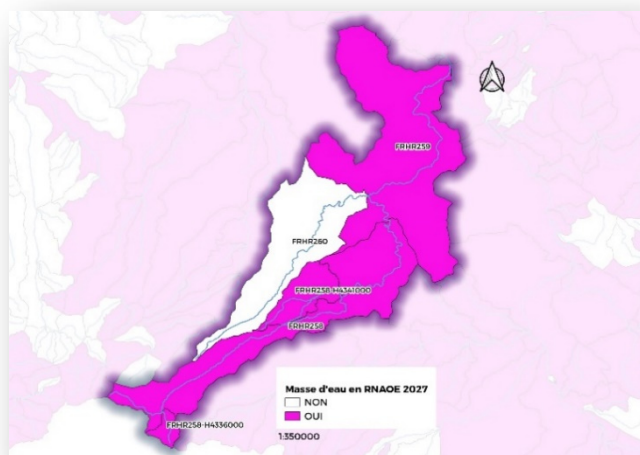
Figure 3 État écologique masses d'eau superficielles – EDL2019



Néanmoins, la continuité écologique n'est pas rétablie sur l'Iton sur l'ensemble du chemin préférentiel de continuité écologique.

« L'évaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2027 (RNAOE), pour une masse d'eau donnée, consiste à évaluer les pressions significatives en 2027, en tenant compte de l'évolution prévisible des pressions sur les milieux (par exemple l'augmentation de la population) et des actions déjà engagées ou terminées par les maîtres d'ouvrage » [État des lieux, AESN 2019].

Selon ce principe, à l'échelle du bassin Seine Normandie, 32% des cours d'eau en bon état écologique passeraient à 18% en 2027. L'altération de l'hydromorphologie arrive en tête des pressions qui ont un impact significatif sur l'état des cours en 2027, le second facteur concerne les pesticides et le troisième est lié aux pollutions par les nitrates, phosphores et matières organiques.



4 masses d'eau sur 5 sur le bassin de l'Iton risquent de ne pas atteindre les objectifs environnementaux en 2027 du fait de l'hydromorphologie (voir cartographie ci-contre).

Le SMABI poursuit ses actions en faveur des milieux aquatiques et humides à travers sa programmation prévisionnelle.

Figure 4 RNAOE - Pressions hydro morphologiques BV Iton

L'ensemble de ces données est accessible depuis le « portail de la gestion de l'eau » administré par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) à l'adresse suivante : <https://geo.eau-seine-normandie.fr/>

LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN DE L'ITON, POUR UNE VISION PARTAGEE DE LA RESSOURCE EN EAU

Issu de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la mise en place d'un [schéma d'aménagement et de gestion des eaux \(SAGE\)](#) sur un territoire comme le bassin versant de l'Iton s'inscrit dans une logique de recherche permanente d'un équilibre durable entre la protection et la restauration des milieux naturels, les nécessités de mise en valeur de la ressource en eau, l'évolution prévisible de l'espace rural, l'évolution urbaine et économique et [la satisfaction des différents usages](#).

Le SAGE décline localement les orientations du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

La LEMA (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques) de 2006 renforce le rôle des SAGE : il s'agit désormais d'un document central et structurant des politiques de gestion de l'eau et d'aménagement du territoire.

Dans les 53 mesures du Plan Eau de 2023, il faut noter la volonté de moderniser les SAGE. La CLE est bien identifiée comme instance de dialogue et doit se doter d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource.

L'initiative du lancement de la procédure du SAGE sur le bassin de l'Iton est à mettre au compte des deux syndicats de rivière historiques : le Syndicat de la Haute Vallée de l'Iton (SIHVI) et le Syndicat Aval de la Vallée de l'Iton (SAVITON).

En effet, ces deux structures, suite aux inondations de l'hiver 1995-96, ont souhaité une action globale et concertée sur l'ensemble du bassin versant. Le Préfet de l'Eure a donc été saisi les 21 juin et 22 novembre 1996 afin de lancer la procédure d'urgence d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de l'Iton. Le périmètre d'élaboration fixé par le SDAGE Seine-Normandie a été arrêté par le Préfet de l'Eure au mois de mai 1999. Ce n'est que trois ans plus tard, en février 2002, que conformément à l'article L.212-4 du Code de l'environnement, le Préfet coordonnateur de bassin a arrêté la commission locale de l'eau. Cette dernière est constituée de 41 membres.

Le Département de l'Eure va contribuer à la conception de ce SAGE en portant l'animation et les études nécessaires à son élaboration. Le SAGE pouvait entrer dans sa phase d'élaboration.

Le 25 avril 2002, la **Commission Locale de l'Eau**, créée par arrêté préfectoral du 18 février 2002, se réunissait pour la première fois. **L'élaboration du SAGE de l'Iton est donc entrée en phase active depuis 2002.**

Sur cette base, la Commission locale de l'eau a défini les enjeux majeurs pour le bassin de l'Iton qui sont au nombre de trois :

- **La gestion du risque inondation**
- **La préservation, la gestion et l'exploitation de la ressource en eau potable**
- **La préservation et la gestion des milieux aquatiques et humides**

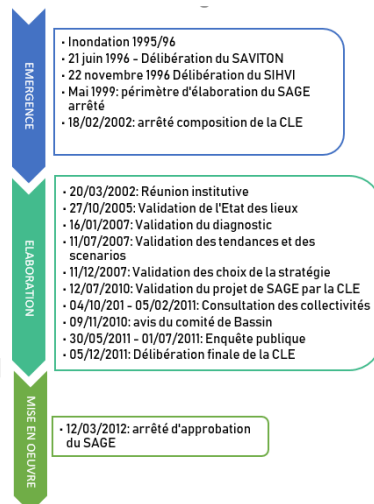
La gestion du risque a été le point de départ du SAGE et constitue l'enjeu prioritaire de ce dernier. Sur le volet quantitatif et qualitatif de la ressource, toute l'eau potable du bassin est produite à partir de la nappe de la craie. Protéger et gérer cette ressource est un enjeu stratégique pour le SAGE Iton. Ces deux enjeux ne seront pas satisfaits si l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles du bassin n'est pas obtenue. **Protéger les zones humides, redonner toutes les fonctionnalités au cours d'eau constitue également une priorité du SAGE Iton.**

ZOOM sur la Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau est l'instance de concertation chargée de l'élaboration du SAGE. Commission administrative sans personnalité juridique propre, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, de mise en œuvre et de révision du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes.

Elle a été renouvelée pour la dernière fois le 13 septembre 2021. La composition de la CLE du SAGE de l'Iton est définie par arrêté préfectoral conformément à l'article R 212-29 du code de l'environnement en date du 27 mai 2021.

Ainsi la commission locale de l'eau est composée de 41 membres représentatifs du territoire répartis en trois collèges : les représentants des élus locaux (21), les représentants des usagers (11), les représentants des administrations (9) : Préfecture, DREAL, Agence de l'eau Seine-Normandie...



L'article L.214-1 du Code de l'Environnement stipule :
« sont soumis aux dispositions des articles L.214-2 à L.214-6 les installations, les ouvrages, travaux et activités réalisés à des fins non domestiques par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant des prélèvements sur les eaux superficielles ou souterraines, restitués ou non, une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux, la destruction des frayères, de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole ou des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants.

Le bureau de la commission locale de l'eau (CLE) s'est réuni le 14 juin 2024. A l'ordre du jour, l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Seine Normandie relatif aux « études volumes prélevables », une information sur le plan d'épandage sur la commune de Les Aspres et le programme d'action des bassins d'alimentation de captage gérés par la Communauté de Communes du Pays de Conches.

Les avis consultatifs de la CLE, vérifier la conformité des projets vis-à-vis du SAGE.

Suite à la demande d'avis sur le renouvellement des programmes d'actions portés par la Communauté de communes du Pays de Conches, les membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau ont donné un avis conforme. L'intégralité de l'avis est consultable sur le site internet du Syndicat dans la rubrique SAGE Iton : www.smabi.fr

L'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE ITON), un appui administratif et technique au service de la protection de la ressource en eau.

Dans le cadre de l'animation du SAGE, cette dernière participe à de nombreux projets, au suivi de leurs élaborations. En 2024, l'animateur a participé aux projets suivants :



- ✂ Animation du Contrat territorial Eau et Climat du bassin versant de l'Iton,
- ✂ Co-organisation et animation des ateliers Eau et Climat 2024,
- ✂ Rédaction du dossier de candidature à l'appel à projets « Etude volumes prélevables »,
- ✂ Suivi du Plan Pluriannuel en faveur des Milieux Aquatiques et Humides,
- ✂ Protocole d'inventaires des zones humides du bassin versant,
- ✂ Animation de la stratégie foncière du SMABI,
- ✂ Maîtrise d'œuvre pour la renaturation de l'Iton et la restauration d'un champ d'expansion des crues sur la commune de Normanville,
- ✂ Etude hydraulique et environnementale du BV7 Boulevard des citées unies Evreux...

FOCUS SUR L'ETUDE VOLUMES PRELEVABLES

Le territoire du SAGE de l'Iton a été classé « ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable future » par le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027.

Etude à
l'échelle du
BV

Soucieux de pouvoir continuer à satisfaire leurs besoins en eau potable à long terme, et face aux pressions croissantes sur la ressource en eau, le SAGE de l'Iton porté par le SMABI souhaite élaborer et mettre en œuvre un modèle de gestion quantitative des hydrosystèmes incluant la représentation des échanges nappes-rivières, de l'ensemble du bassin versant de l'Iton afin de pouvoir préserver les milieux aquatiques et humides, gérer de manière durable les ressources en eau captées, protéger celles-ci face aux pressions de l'activité humaine tout en garantissant le développement socio-économique du territoire.

Ainsi, le Syndicat s'appuiera sur l'expertise du BRGM au travers d'un projet de recherche et de développement.

L'objectif général de ce projet de recherche et développement est de mettre en place un modèle hydrodynamique numérique de l'hydrosystème de l'Iton afin d'évaluer l'impact du changement climatique

sur les ressources en eaux et de permettre, à terme, une gestion active de la ressource respectant des objectifs environnementaux définis par le SAGE. La mise en place de cet outil (modèle hydrogéologique 3D) impose de mieux contraindre le fonctionnement de cet hydrosystème d'un point de vue quantitatif (géométrie et structure du réservoir, quantification et qualification de son fonctionnement) mais aussi d'évaluer des potentiels effets de la pression de prélèvements en termes de qualité des eaux notamment.

L'originalité du projet réside donc dans la prise en compte d'un volet qualité qui ne peut être dissocié des aspects quantitatifs. Au préalable, seront mises en œuvre des investigations de terrains minimum pointées par l'étude de synthèse de 2016 (BRGM/RP-65618-FR) et indispensables à la caractérisation du fonctionnement de l'hydrosystème de l'Iton (géométrie et structure du réservoir, quantification et qualification de son fonctionnement).

Ce projet est une opportunité de remobilisation de la commission locale de l'eau (CLE) et d'entamer une révision du SAGE Iton intégrant les « volumes prélevables » dans le règlement du SAGE. De cette manière, la CLE propose de répondre aux défis posés par le changement climatique présentés dans le « plan eau » présentés par le Président de la République le 30 mars 2023.

Les études d'évaluation des volumes prélevables qui font l'objet de cet appel à projet, sont alors pertinentes en vue de répondre aux différentes mesures du plan eau. Elle sera pilotée par un comité de coordination composé d'une pluralité d'acteurs représentatifs du bassin.

L'animation milieux aquatiques et humides, au service des milieux aquatiques et de la biodiversité

Les missions de l'animation du SMABI ont pour objectif d'assurer la concertation et la mise en place d'actions en faveur de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. L'animation favorise les relations et échanges avec tous les acteurs du territoire, permettant les interactions avec les partenaires pour faire les liens entre les projets quand cela est possible ou mutualiser les moyens en faveur de la biodiversité.



Elle constitue le vecteur indispensable de la communication et du conseil auprès des collectivités et des privés.

Depuis près de dix ans, l'animation milieux aquatiques a permis des gains environnementaux pour le bassin versant de l'Iton. En tout premier lieu, elle a contribué à limiter la dégradation du milieu et l'érosion de la biodiversité. En effet, la présence permanente sur le territoire, permet une vigie sur la rivière (crue, étiage, pollution, infractions, dégradations du milieu...), un contrôle et un conseil des usagers de la rivière (productions de fiches conseil sur l'entretien, rencontre des habitants, animation « grand public » ...). La réalisation de plans de gestion a contribué à obtenir une analyse approfondie de la rivière, une meilleure compréhension du fonctionnement global et une connaissance du terrain.

Leur mise en œuvre a permis la réalisation d'actions diverses de restauration des milieux aquatiques et humides, pour une gestion cohérente des milieux.

Des actions ambitieuses ont participé à l'amélioration de l'hydromorphologie de certains tronçons de rivière. Grâce aux travaux de restauration de la continuité écologique, des circulations biologiques sont favorisées,

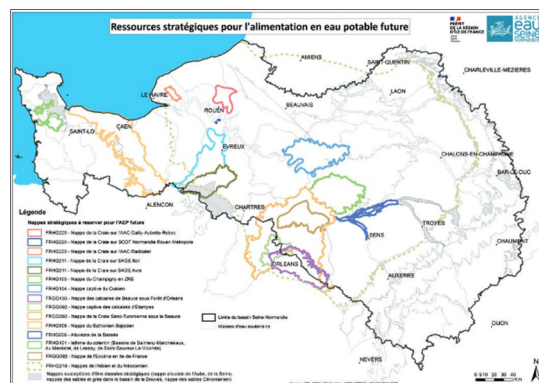


Figure 5 Carte extraite du SDAGE 2022-2025 (AESN)

avec une mobilisation des sédiments plus importante et l'apparition de nouveaux faciès lotiques accompagnés des substrats plus grossiers.

L'acquisition et la gestion de zones humides pour la préservation d'habitats communautaires, a permis l'étendue des mégaphorbiaies, ainsi que d'espèces patrimoniales (odonates, amphibiens, reptiles, lépidoptères...). Notamment, l'acquisition de parcelles sur le site NATURA 2000 « Le Hom » sur la commune de La Vacherie permet le développement d'une population relictuelle de sonneurs à ventre jaune. Les travaux de renaturation, tant à proximité du site que sur l'ensemble du bassin de l'Iton, offriront des habitats propices à l'espèce dans le cadre de sa conservation.



Le Contrat territorial Eau et Climat (CTEC), mobiliser les acteurs pour répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique

L'animation du SAGE ITON a accompagné l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) du bassin de l'Iton. Ce dernier signé le 10 décembre 2021, est élaboré pour trois ans.



L'année 2024 constituait la dernière année de ce contrat. L'animateur SAGE a rédigé le bilan de ce programme. Le contrat est réalisé à 70% pour un montant de 4,7 millions d'euros.

ENJEUX	Montants totaux prévisionnels CTEC	Montants réalisés	Pourcentage de réalisation
Enjeu 1 : Gestion des milieux aquatiques / Restauration de la continuité écologique	1 243,90 €	1 094,43	88%
Enjeu 2 : Gestion des milieux aquatiques et humides : restauration hydromorphologique, restauration des champs d'expansion des crues	420,40 €	186,06	44%
Enjeu 3 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Préservation et restauration des zones humides	729,35 €	775,99	106%
Enjeu 4 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Approches bassins versants	206,00 €	96,99	47%
Enjeu 5 : Communication /sensibilisation "eau et climat"	62,00 €	40,00	65%
Enjeu 6 : Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages	1 137,99 €	559,32	49%
Enjeu 7 : Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable	1 020,00 €	0,00	0%
Animations thématiques	913,60 €	1 285,62	141%
TOTAL :	5 733,24 €	4 038,40 €	70%



Figure 6 Rouloir sur la commune de Glisolles

DES ACTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, notamment au regard des items 1°, 2° et 8° de l'article L.211-7 du [Code de l'environnement](#) le SMABI agit concrètement pour la préservation des [milieux aquatiques et humides](#).



FOCUS SUR LE PLAN PLURIANNUEL EN FAVEUR DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES (PPMHA), UN OUTIL OPERATIONNEL POUR PRESERVER, GERER ET RESTAURER LES MILIEUX

Lancé en 2022, l'élaboration du PPMHA s'est poursuivie en 2024. Cette année a notamment été marquée par la fin de la campagne de terrain de la partie aval de l'Iton ainsi que ses affluents (le Rouloir, le Lesme et le Ruel). Ce ne sont pas moins de **132 km** du cours d'eau principal de l'Iton et un peu moins de **400 km** de cours d'eau, affluents, bras perchés qui ont été investigués et diagnostiqués. Cette année s'est poursuivie par l'analyse des données récoltées afin d'établir un état des lieux complet qui se voit complété par des cartes sous l'angle de différentes thématiques (érosion des berges, obstacles à la continuité



Figure 7 L'Iton sur la commune d'Amfreville-sur-Iton lors du diagnostic - 2024



écologique, déficit d'entretien des berges...etc). Ces résultats ont été présentés lors d'un comité de pilotage en septembre à l'ensemble des partenaires techniques, scientifiques et financiers afin de discuter sur la suite à donner et sur les actions à entreprendre. Depuis, le **programme d'actions** ainsi que l'ensemble du rendu final sont en cours de rédaction et se poursuivent en 2025.

Pourquoi faire un diagnostic ? Dans un contexte de **changement climatique** et de **préservation** de la ressource en eau, il est nécessaire d'avoir un état des lieux complet du bassin versant avant d'engager des actions conservatoires ou de restauration.

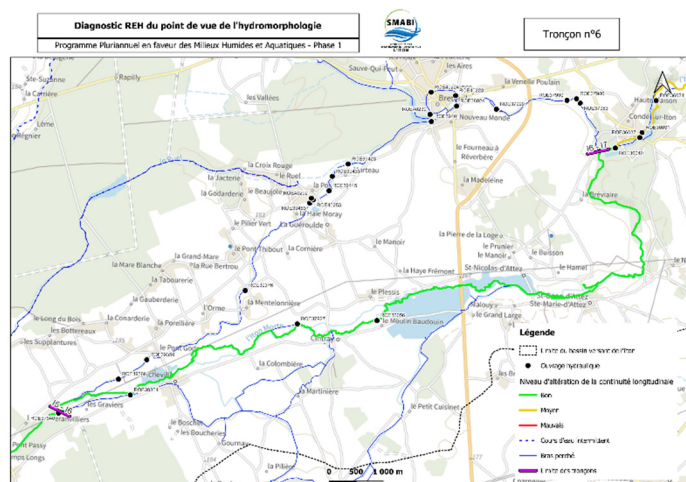


Figure 8 Extrait du PPMHA Iton

Concrètement, les actions correspondent à des restaurations légères comme la réfection de berges en **génie écologique**, la pose d'équipement agropastoraux. Mais également à des opérations plus ambitieuses, comme des opérations de **rétablissement de la continuité écologique** (arasement de seuil, rivières de contournement...etc). De plus, ce programme met l'accent sur la prise en compte des zones humides sur l'ensemble du bassin versant afin d'engager si nécessaire des restaurations ou des mises en protection pour leur permettre de continuer à assurer leurs fonctions majeures (zones d'expansions des crues, réservoirs de biodiversité, stockage du carbone, îlots de

fraicheur, etc.).

FOCUS SUR LES TRAVAUX DE CONVERSION DE L'ETANG COMMUNAL EN ESPACE NATUREL DE ZONE HUMIDE SUR LA COMMUNE DE GLISOLLES

Suite aux travaux de restauration de la continuité écologique sur la commune de Glisolles et de reconfiguration du canal usinier, le SMABI a entrepris de compléter cette opération par l'effacement d'une ancienne ballastière, à vocation d'étang. Dans le cadre des travaux réalisés en 2023, une portion des vases récupérées dans le canal a été utilisée pour la combler partiellement. L'objectif est de protéger la nappe en limitant le risque de pollution et réduire l'évaporation. D'une superficie de 2500 m², l'étang communal était alimenté à la fois par la nappe sous-jacente et le bras de décharge de l'ancien moulin de Glisolles. Durant cette première phase de travaux, il a été remblayé sur l'ensemble de sa surface et à environ de la moitié de sa profondeur sachant que celle-ci atteignait par endroit, jusqu'à 3 mètres.

Le projet s'est alors orienté vers la réalisation **d'un réseau de mares**, avec des terrassements nivelés à des altimétries variées afin de constituer **une zone humide**. Le public sera invité à circuler autour de cet espace pour découvrir une faune et une flore inféodées à ces milieux.

1 étang effacé
1 zone humide créée
4 mares créées



Figure 9 Ballastière en cours de comblement (2024)



Figure 10 Travaux de terrassement et création des mares

- ▲ Coût des travaux : 59 850 €TTC (avec 44 565 € d'aides AESN et 8 000 € d'aides du Département de l'Eure).
- ▲ Coût Maîtrise d'œuvre : 16 185 €TTC (aidé à 80% par l'AESN)



Figure 11 Installation de la végétation hygrophile

FOCUS SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE SUR LA COMMUNE DE BOURTH

Le **cours d'eau** en amont de l'ancien vannage de Crapotel a été recalibré à l'époque sur plus de 1 km. Outre l'élargissement du bras, un merlonnage conséquent a été réalisé notamment en rive gauche. L'objectif principal des travaux consiste à dégrader le merlon afin de permettre une inondation plus fréquente de la zone humide riveraine et ainsi mobiliser le champ d'expansion des crues.

1 km de cours
d'eau restauré



L'ensemble du linéaire a été taluté, sur le principe de déblai-remblai. Les matériaux du merlon sont réutilisés pour créer des banquettes afin de resserrer la ligne d'eau en étiage et permettre un débordement des eaux dès une crue modeste.

Trois mares ont été créées dans la zone humide et quelques souches de peupliers cultivars et d'aulnes ont été retirées, créant ainsi des dépressions offrant des habitats propices à la faune.

En prenant en compte les travaux de restauration de la continuité écologique réalisés en 2021, c'est un tronçon **de 1 km restauré**.

▲ Coût des travaux : 37 883 €TTC (avec 22 730 € d'aides AESN et 7 576 € d'aides du Département de l'Eure).

▲ Coût Maîtrise d'œuvre : 0 €TTC (Maîtrise d'œuvre interne)



Figure 12 Vue aérienne travaux en cours

FOCUS SUR LE PROJET DE RENATURATION SUR LA COMMUNE DE NORMANVILLE

Etude RCE

Le SMABI est propriétaire de **16 ha** de prairies en fond de vallée sur la commune de Normanville. L'Iton dans ce secteur est perché en moyenne à 1,30 mètre au-dessus du thalweg (point bas de la vallée, localisation originelle du cours d'eau). L'intégralité du débit de l'Iton transite par des bras perchés. Le lit majeur sur ces parcelles est remblayé à 60% de sa surface. Il est donc altéré, ne remplissant plus correctement ses fonctions de champ d'expansion des crues. La **zone humide** associée au cours d'eau n'est plus fonctionnelle. La continuité écologique est également dégradée par la présence d'anciens ouvrages hydrauliques obsolètes qui permettaient le baignage des prairies adjacentes. Une turbine avait été

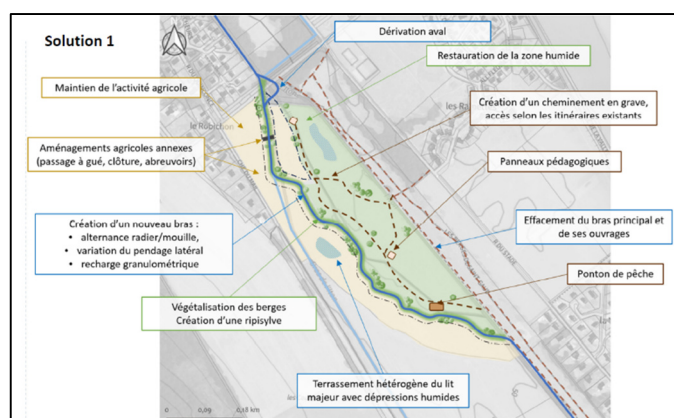


Figure 13 Schéma de principe des travaux de restauration (CARICAE-2024)

installée dans les années 1900, mais la concession n'a jamais été renouvelée faute de rentabilité.

Le Syndicat a donc missionné un bureau d'études afin d'envisager la restauration écologique du site et lui redonner une fonctionnalité économique (élevage) et récréative. Cet espace constitue également un **îlot de fraîcheur** en bordure immédiate de l'agglomération ébroïcienne. Les principaux enjeux sont donc, la remise en fond de vallée d'un bras accueillant les débits majoritaires et la continuité écologique, la restauration d'une zone humide, l'augmentation du **champ d'expansion** des crues, un gain optimum pour la **biodiversité** et l'accueil du public.

FOCUS SUR LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES ET DES CHAMPS D'EXPANSION DES CRUES

Gestion de l'espace naturel sensible de la zone humide du Fourneau & de la zone humide des Poulies sur la commune de Mesnils-sur-Iton

25 ha
gérés

La zone humide des poulies (Damville) dont les terrains sont la propriété du Syndicat représente environ 13 hectares. 80% de sa surface sont gérés par des exploitants agricoles. Un chemin piétonnier, agrémenté de panneaux d'information, permet d'accueillir le public. En complément de l'activité agricole, le SMABI procède à une gestion pour conserver le milieu ouvert. Trois actions sont réalisées annuellement, une fauche avec exportation sur les berges de l'Iton, l'enlèvement des rejets ligneux de part et d'autre du « nouveau lit » et la fauche des abords du chemin piétonnier.



La zone humide du Fourneau (Condé-sur-Iton) est le résultat de travaux de renaturation de l'Iton et nécessite une attention particulière. Il s'agit d'un espace naturel sensible (ENS). De la même manière que la zone humide des Poulies, un exploitant local gère une partie du site. Néanmoins, une part du site était envahie par l'ortie dioïque et le gaillet grateron. Depuis 2022, une expérimentation basée sur l'écopâturage ovin est menée sur le site. L'année 2024 est la troisième année de mise en place de ce dispositif basé sur des fauches et le pâturage par des brebis solognotes. L'expérience montre une évolution positive du site à l'observation du cortège floristique présent.



Le montant total de l'opération pour ces sites est de **25 715 euros TTC** financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 100% par le Département de l'Eure en ce qui concerne l'ENS.



Figure 14 ENS de la zone humide du Fourneau

FOCUS SUR LE CONTRAT NATURA 2000 – LA VALLEE DE L'ITON AU LIEU DIT LE HOM

Gestion de la zone humide propriété du SMABI

5 ha
gérés

Le site NATURA 2000 « La vallée de l'Iton au lieu-dit le Hom » se situe sur la commune de La Vacherie, en rive droite de l'Iton. D'une surface de 31ha ce site a été désigné en mars 2007 pour la présence du sonneur à ventre jaune.

Le présent contrat concerne les parcelles propriétés du SMABI composées d'une mosaïque d'habitats (prairie humide, mégaphorbiaie, boisement alluviale, mares et cours d'eau) et d'une superficie totale de 4,85 ha. Ces parcelles sont notamment fréquentées par le Sonneur à ventre jaune qui y trouve des milieux nécessaires à la reproduction (mares), à l'alimentation et à l'hivernage.



Figure 15 Vache de race Pie noire de Bretagne

L'objectif poursuivi par le SMABI est de mettre en place une gestion en faveur du Sonneur par la gestion pastorale de la prairie, l'entretien de mares, le débroussaillage des milieux ouverts. Concrètement, le SMABI a missionné un prestataire spécialisé en éco-pastoralisme. Ce dernier met à disposition des bovins de race "Pie Noire". Les clôtures ont fait l'objet d'un renforcement.

De plus, six mares ont été restaurées.

▲ Coût d'intervention pour le site (clôtures, écopastoralisme, mares, entretien) : 34 865,64 € TTC.
Financement REGION et AESN à hauteur de 80%.



Figure 16 1) & 2) création de mares 3) suivi faunistique

LA PREVENTION DES INONDATIONS

Le bassin versant de l'Iton est particulièrement vulnérable aux inondations. En mars 2001, d'importantes inondations ont eu lieu en France. Le département de l'Eure ne fut pas épargné, des pluies diluviennes ont provoqué des remontées de nappes et des débordements de cours d'eau à l'échelle du bassin versant de l'Iton. Plusieurs communes ont été touchées par les inondations et les coulées de boue du 21 au 31 mars 2001.



La Directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, dite « Directive Inondation » fixe un cadre et une méthode pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de gestion des risques d'inondations. Cette directive impose aux États membres de se fixer des objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations et d'évaluer les résultats obtenus. Elle s'appuie sur un dispositif qui comprend :

- Un état des lieux des risques connus et des enjeux exposés : [l'évaluation préliminaire des risques d'inondation \(EPRI\)](#),
- La définition d'une géographie prioritaire d'intervention : [Les territoires à risque important d'inondation \(TRI\)](#). Identifiés sur la base de l'état des lieux, les TRI sont les bassins de vie qui concentrent les enjeux exposés aux risques (population, emplois, bâti...),
- L'élaboration d'une stratégie partagée par les parties prenantes concernées : le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), décliné en France par [la stratégie nationale des risques d'inondation \(SNGRI\)](#).

Les communes d'Arnières-sur-Iton, Evreux, Gravigny et Normanville sont reconnues comme un « TRI » et ce territoire a fait l'objet d'une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) approuvée par arrêté interpréfectoral des Préfets de l'Eure et de l'Orne du 22 décembre 2016.

Des mesures correctives ont été mises en place à des échelles locales par les communes. Néanmoins pour plus d'efficacité, la prévention des inondations nécessite une approche globale et intégrée [à l'échelle du bassin versant](#). Le SMABI s'est donc engagé dans une démarche de [programme d'actions de prévention des inondations \(PAPI\)](#) conformément à la SLGRI d'Evreux et au SAGE de l'Iton.

LE PAPI, C'EST QUOI ?



L'année 2024 a marqué une étape importante avec le lancement officiel du Programme d'Actions de prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant de l'Iton. La première phase du PAPI est appelée **Programme d'Etudes Préalables (PEP)**, anciennement PAPI d'intention. Elle s'étend sur une durée de 2 à 3 ans. Le PEP permet de réaliser un diagnostic du territoire approfondi, d'élaborer la stratégie et le programme d'action du PAPI, de fixer les modalités d'évaluation et de suivi du programme ainsi que de produire un rapport environnemental nécessaire à l'évaluation environnementale. Il constitue le socle indispensable à l'élaboration du futur PAPI complet.

Parmi les avancées significatives de l'années 2024 dans le cadre du PEP, on notera l'élaboration du **diagnostic territorial** du bassin versant de l'Iton. Ce diagnostic sert de point de départ pour définir les priorités du programme. Il vise à dresser un état de lieux précis en identifiant les enjeux humains, économiques et environnementaux. Il constitue une base solide pour **mieux connaître notre territoire pour y déployer des actions adaptées et localisées**.

FOCUS SUR L'ENTRETIEN DES RESEAUX DU BASSIN VERSANT DE LA SOGNE

Entretien du thalweg et des bassins pluviaux

Sur ce bassin versant, l'évènement qui reste dans les mémoires est celui de 2001. La forte pluviométrie mesurée pendant l'hiver 2000/2001 précédant la crue avait rempli la nappe très rapidement. Cette remontée de nappe a entraîné des écoulements pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Le bassin versant hydrographique de la Sogne est situé au-dessus d'un dôme piézométrique de la nappe dont le gonflement ne peut s'expliquer que par l'infiltration des eaux de pluie sur le bassin versant. Cinq bassins pluviaux sont présents sur l'axe d'écoulement de la Sogne pour un volume global de 61 800 m³. Lors des

7 km de réseau

5 bassins
pluviaux

crues de 1995, 1999 et 2001 tous les bassins étaient pleins comme en janvier 2025. Pour 2001, les volumes générés sont de l'ordre de 1,7 à 1,8 million de m³ soit environ 30 fois plus que la capacité de stockage si l'on tient en compte les fossés (environ 20 000 m³).

Les débordements sont observés dès saturation des béttoires du Failly et du Parfonds. En 2001, la Sôgne a inondé le lotissement le Clos de la Vallée aux Ventes avec un débit estimé à 2m³/s. En 2025, la Sôgne a coupé la départementale D51 pendant quelques heures.

Le SMABI réalise l'entretien du thalweg de la Sôgne pour un montant de **7 000 euros** (comprenant les 5 bassins pluviaux).



Figure 17 Bassin pluvial de la mare neuve saturé en janvier 2025



Figure 18 Les riverains du Clos de la Vallée - les Ventes installent des batardeaux

FOCUS SUR LE SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE NAVARRE

Régularisation du système de digues sur la commune d'Evreux

1 km de
digues

En 2024, le SMABI poursuit l'étude de dangers (EDD) sur **le système d'endiguement (SE) de Navarre** pour sa régularisation administrative. Initialement prévue comme EDD avec travaux, le syndicat a modifié sa stratégie. En effet les services de l'État ont souhaité qu'une EDD sur l'état initial soit déposée dans le cadre d'une autorisation. Sur ce dossier, le SMABI a donc engagé :

- Une demande de dérogation pour la régularisation administrative du SE en 2024 (7 140 euros TTC),
- Une EDD sur le système existant pour fixer le niveau de sureté de l'ouvrage. En fonction de ce dernier, l'ensemble des consignes de sécurité a été adapté (39 000 euros), et les investigations complémentaires réalisées (58 500 euros TTC),
- L'ensemble des pièces administratives du système d'endiguement a été mis à jour conformément aux demandes du Service de Contrôle des Ouvrages Hydrauliques (SCOH) suite au dernier contrôle,
- Une étude de niveau AVP pour rehausser le niveau de protection des digues actuelles pour une crue type 2001 (22 680 euros TTC),
- Une étude pour envisager l'effacement du canal usinier de Navarre (41 910 euros TTC),
- Elaboration du dossier d'autorisation environnementale du SE (avec travaux) (39 960 euros TTC).

Cette autorisation administrative des digues dans l'état actuel a pour objectif d'éviter leurs neutralisations comme la loi l'exige. Elles offrent un niveau de protection minime ; l'objectif à terme est de rehausser le niveau de protection pour une crue « type 2001 ». Les crues de janvier 2025 ont engagé les services du SMABI. Les agents ont contrôlé la stabilité des digues durant toute la période de sollicitation du système. Ces inspections font l'objet de rapports. **Ce système d'endiguement fait l'objet d'un suivi particulier consigné dans un registre d'ouvrage. Des consignes de sécurité sont adoptées et un niveau de protection fixé au-delà duquel, le plan communal de sauvegarde est activé et des évacuations sont organisées.**



Figure 19 Mire de contrôle (à gauche) et déversoir digue Est (à droite)

FOCUS SUR LA JOURNEE NATIONALE DE LA RESILIENCE (JNR)

Journée organisée au collège de Navarre

356 élèves sensibilisés

En parallèle de l'élaboration du PAPI, le SMABI a répondu à l'appel à projet de la Journée Nationale de la Résilience 2024, en proposant une action de sensibilisation : un « **village de sensibilisation aux risques d'inondation** ». Cette action de sensibilisation a été réalisée et organisée en collaboration avec le **Collège de Navarre** à Evreux. Environ 356 élèves du collège de Navarre ont participé à cet événement. Ce village était constitué de 8 stands complémentaires sur la thématique des risques d'inondation. Chaque stand était tenu par différents intervenants spécialisés dans la gestion des risques d'inondation (DDTM 27, Ville d'Evreux, Protection Civile, Police municipale, SMABI). Ce village de sensibilisation a permis aux élèves d'obtenir une meilleure compréhension des enjeux, des risques et des bons comportements à adopter en cas de risque d'inondation. Il est important de préciser que cet événement est en lien avec **l'axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque du PAPI**.



SENSIBILISER SUR LES ENJEUX DES MILIEUX AQUATIQUES FACE AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Les classes d'eau

L'adaptation au changement climatique questionne notre société. Il est primordial d'éveiller les enfants du bassin de l'Iton aux questions de protection de l'eau, des milieux naturels et aux conséquences du réchauffement climatique.

Dans ce cadre le SMABI participe à des classes d'eau organisées par les enseignants et financées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Cela a été le cas en 2024, avec l'école Henri Dès de la Ferrière-sur-Risle. Organisée le 9 avril, les élèves de cette école ont été invités à découvrir la vie aquatique sur le Rouloir. Co-organisée avec la Communauté de communes du Pays de Conches, au programme, découverte de la faune et de la flore de ce site et visite de la station d'épuration.



Les animateurs du SMABI ont partagé également leurs expériences avec des apprenants du Lycée Agricole Edouard de Chambray.

Les ateliers Eau et Climat du bassin de l'Iton

Ces journées Eau et Climat sont organisées en collaboration avec la Communauté de communes du Pays de Conches, Evreux Portes de Normandie, le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement du Sud de l'Eure, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable de La Vallée de l'Eure et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton.

A destination des élus du bassin, ces journées ont pour objectif de transmettre des informations issues des travaux du GIEC, des solutions et des conseils pour faire face aux conséquences du changement climatique dans le cadre d'ateliers participatifs. Cinq journées sont programmées alternant visites de terrain et interventions de spécialistes.

La première journée s'intitule « **Approche transversale sur les enjeux de l'eau et du changement climatique** ». Un atelier sur les acteurs du petit et grand cycle de l'eau était organisé puis les élus ont réalisé la Fresque du climat. M.DAVID du BRGM a ensuite exposé les spécificités géologiques du bassin de l'Iton, après une découverte du captage de La Croisille sur la Communauté de communes du Pays de Conches.



Figure 20 Atelier Fresque du climat

La deuxième journée avait pour thème « **La protection de la ressource en eau potable** » avec notamment la visite de l'usine de potabilisation de l'eau du SEPASE. Les animateurs des bassins d'alimentation de captage présentent l'état des lieux de la qualité des eaux brutes. M.DELAHAYE de l'université de Caen Normandie (GIEC Normand) a présenté ses travaux de recherche sur le thème de l'Agriculture face au changement climatique.

La troisième journée met en exergue « **L'aménagement urbain notamment le déploiement de solutions sobres pour s'adapter au changement climatique** ». L'objectif de cette journée est d'aborder les notions de désimperméabilisation, de ville éponge et de nature en ville, à la fois pour améliorer l'infiltration des eaux de pluie pour bien recharger la nappe et diminuer les inondations, et à la fois pour rendre la ville plus résiliente lors d'évènements caniculaires par exemple. La première intervention est assurée par **Jean-Marc COUBE du CAUE 27** : les enjeux de la nature en ville, optimiser la gestion des eaux pluviales dans l'espace public, découvrir la poly fonctionnalité des usages et la sobriété des fleurissements pour des espaces verts résilients.

Ensuite **M. Nicolas INGLEBERT**, DGST de la ville de **Crépy-en-Valois dans l'Oise**, qui a mené depuis plusieurs années une petite révolution sur la façon de concevoir et d'entretenir l'espace public présente des cas concrets avec des photos commentées de sa commune ; en mettant en avant le fait que la « reconception » de l'espace public ne nécessite pas finalement de gros moyens (arasement des bordures des trottoirs par exemple, pour favoriser l'infiltration à la source des eaux de pluie au lieu de l'acheminer vers des bassins de rétention).

La quatrième journée avait pour thème « **Les solutions d'adaptation fondées sur la nature, zones humides et milieux aquatiques, des alliés pour relever les défis du changement climatique** ». Une visite de l'espace naturel sensible de la zone humide du Fourneau était au programme. Il s'agit d'un site ayant fait l'objet de travaux ambitieux pour le rétablissement de la continuité écologique sur l'Iton. Un étang à l'état d'abandon a été effacé pour laisser place à une zone humide fonctionnelle, exploitée et ouverte au public. M.DEBRAY de l'Agence Normande pour la Biodiversité est intervenu pour faire une présentation de l'état des lieux de la biodiversité en Normandie. M.THOMAS du Groupe Mammalogique Normand a exposé plus spécifiquement les mammifères présents autour de l'Iton.

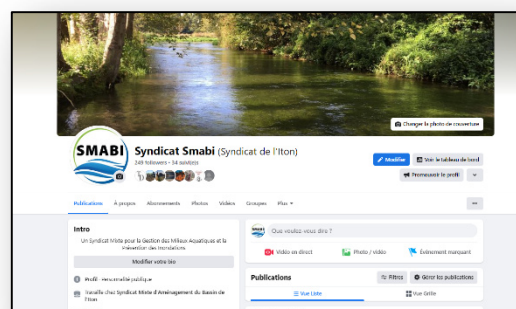
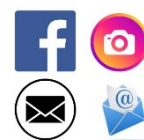
La dernière journée a pour sujet, « **Aménager un territoire résilient au changement climatique** ». Lors de cette journée, les élus abordent la thématique du foncier et notamment agricole, de la zéro artificialisation nette, des stratégies de protection de la ressource... Le CEREMA propose ensuite une présentation sur la prévention des inondations et notamment un éclairage sur les différentes politiques publiques mobilisables pour rendre son territoire plus résilient. La clôture des ateliers est un moment privilégié pour les élus du bassin pour s'interroger sur les actions à mettre en œuvre à leur échelle.



Figure 21 Journée 5 clôture des ateliers

COMMUNIQUER

Le SMABI construit sa communication à travers un site internet, les réseaux sociaux (Facebook, Instagram & LinkedIn), ainsi que par des articles dans les bulletins communaux et la presse locale.



Pour le site internet : <https://smabi.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100086103680411>

Les animateurs du syndicat ont également participé à un évènement grand public : Les végétales de Chambray. Rendez-vous organisé par Mesnils-sur-Iton, pour les passionnés de jardin, le SMABI a proposé une animation autour des zones humides et de leur végétation.

Pour l'occasion, les animateurs ont installé l'exposition de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, « De la source à l'estuaire ».

L'équipe administrative et technique produit des articles à destination des collectivités pour intégrer des informations relatives au bassin de l'Iton dans leurs publications.

AMELIORER LES CONNAISSANCES, VEILLER SUR LE BASSIN DE L'ITON



De manière générale, les techniciens du SMABI réalisent différentes missions telles que :

- Le suivi des niveaux d'eau, campagne de jaugeages étiage et suivis post-travaux,
- Inventaires faune & flore (POP amphibien, STELI, STOC, etc.),
- Veille pollution.



Figure 22 Topographie, pêche électrique, jaugeages,...

BUDGET ET ELEMENTS FINANCIERS



Le budget primitif 2024 prévoyait 438 267 euros de dépenses de fonctionnement et 1 145 260 euros en investissement.

Les **dépenses** du Syndicat correspondent essentiellement aux charges générales, aux charges de personnel et élus et aux dépenses de gestion des **espaces naturels** gérés par le syndicat.

	BP 2024	Réalisé
Charges à caractère général	120 554 €	110 895 €
Frais de personnel	265 013 €	247 663 €
Autres charges de gestion courante	50 200 €	52 022 €
Amortissements	16 000 €	9 059 €
Dépenses imprévues. & charges financières	2 500 €	2 110 €
Total dépenses de fonctionnement	438 267 €	421 749 €

Les recettes de **fonctionnement** reposent sur les participations des sept EPCI adhérents soit 320 000 euros. Le syndicat perçoit également de l'Agence de l'Eau Seine Normandie des subventions pour les missions d'animation.

	BP 2024	Réalisé
Dotations et participations	474 500 €	463 940 €
Autres produits de gestion courante	5 000 €	13 380 €
Produits exceptionnels	600 €	0 €
Total recettes de fonctionnement	480 100 €	477 320 €

Les [investissements](#) du Syndicat sont dédiés aux études de maîtrise d'œuvre et travaux relatifs à l'atteinte du bon état écologique de l'Iton et de ses affluents. Ils prennent différentes formes comme par exemple l'acquisition de zones humides, des travaux de rétablissement de la continuité écologique, la pose d'équipement agropastoraux, la conception du site internet etc...

	BP 2024	Réalisé	Restes à réaliser
Immobilisations incorporelles	706 660 €	94 975 €	85 500 €
Immobilisations corporelles (matériels informatiques)	212 000 €	7 670 €	90 000 €
Subventions d'équipement versées	10 100 €		-
Immobilisations en cours	20 000 €	33 300 €	4 500 €
Total des opérations d'équipement	948 760 €	135 946 €	180 000 €
Dépenses imp. & charges financières	1 500 €	-	-
Subvention d'investissement	10 000 €	-	-
Total des opérations pour compte de tiers	185 000 €	222 574 €	145 000 €
Total des dépenses réelles d'investissement	1 145 260 €	358 520 €	325 000 €
Opérations patrimoniales	0 €		-
TOTAL	1 145 260 €	358 520 €	325 000 €

Concernant les investissements ils sont financés par l'autofinancement du syndicat et par les participations des EPCI membres dans le cadre des opérations pour compte de tiers (opérations d'équipement). Ils sont subventionnés par [l'Agence de l'Eau Seine Normandie](#), l'État et le [Conseil Départemental de l'Eure](#).



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON

9 rue Voltaire

27000 EVREUX

<https://smabi.fr/>

info@smabi.fr



**SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE
L'ITON**

